Lycée Jean MOULIN Montmorillon – CA du 31/03/2026

Le quorum étant atteint, M. Boudier, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h12 en présence de 14 membres.

M Boudier, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par Virginie Veneau, parent d'élève.

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Approbation du procès-verbal du CA du 13/03/2026

Les membres du Conseil d'administration ont reçu le document suite à la séance du conseil d'administration indiquée ci-dessus et en ont pris connaissance.

L'approbation de ce procès-verbal est soumise au vote.

Votants	**: 14**
Pour	**: 14**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

1.2. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour.

2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

2.1 Convention de stage du site « 1eleve1stage »

Présentation de la plateforme nationale, elle permet de réaliser directement la convention entre l'établissement, la structure d'accueil et la famille et de réaliser une signature numérique.
Il s'agit de valider le modèle de convention numérique proposé par le site.

Votants	**: 14**
Pour	**: 14**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

2.2 Validation du protocole Phare

Mise à jour du protocole phare : Nom des intervenants de l'équipe ressource actuelle.

Votants	**: 14**
Pour	**: 14**
Contre	**: 0**
Abstentions	**: 0**

3 - VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

3.1 Voyage à Paris – Acceptation d'un don

Validation du don de 1410€ de l'association « Lecture et Culture » et de « tout autre don »

Votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.2 Validation du budget du voyage à Venise (octobre 2026)

Le voyage à Venise est prévu du 12 au 17 octobre 2026 pour 48 élèves. Il est organisé par Madame Vittot-Huot, une participation de 300€ sera demandée par élève.
Attention faire la demande de 3 500€ à la région Nouvelle Aquitaine.
Don de l'association Lecture et Culture de 1 000€.
À partir du 1er avril tous les voyages qui ont un coût supérieur à 60 000€ hors taxes, devront passer par le site d'appels d'offres. Il est important de noter les critères de qualité demandés (la qualité du car ou le respect du programme).
Le budget du voyage est de 33 375,50€.
M. Boudier propose de faire un programme pluriannuel des voyages (5 par an max).

Votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstentions	:

3.3 Validation de la nouvelle convention du CACIE

La convention du Comité d'Action Culturelle Inter Etablissements concerne le travail en commun avec les établissements scolaires, la MJC et l'IME, notamment les résidences d'artistes.

Votants	:14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.4 Contrat assurance véhicules MAIF

M. Boudier informe que la région Nouvelle Aquitaine n'assurait pas les agents hors région « conducteurs » et les élèves « passagers ». Ainsi l'établissement doit prendre une assurance à la MAIF qui couvre tous les conducteurs et les passagers pour le lycée. Il a été informé de cela en novembre.
Le montant du contrat s'élève à 5 000€ par an pour assurer 2 minibus et 2 voitures.

Votants	: 14
Pour	: 14
Contre	: 0
Abstentions	: 0

3.5 Convention LPO

Madame Blanchard souhaite proposer aux élèves des animations sur la préservation des oiseaux. Des nichoirs vont être installés au lycée en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux.
Il existe déjà le club des Bourdons qui sensibilise les élèves à la biodiversité. Il s'agit de travailler en lien avec les éco délégués. La convention sera signée prochainement.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.6 Convention Vienne Nature

Madame Blanchard nous informe que des chauves-souris sont présentes sur le lycée ainsi il serait intéressant de signer cette convention « chauve-souris » avec l'association Vienne Nature. Il s'agit de mettre en place une zone de protection sur le lycée.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 14

3.7 Convention d'adhésion à la mutualisation de la gestion des payes des personnels susceptibles d'être employés par les EPLE (AED notamment)

Cette convention est passée avec le lycée de Bressuire qui se charge de la gestion des payes. Ce service est piloté et financé par le rectorat. Il n'y a pas de coûts supplémentaires pour les établissements scolaires.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.8 Convention de prestation de service du Dispositif d'Assistance et de Maintenance Académique

Cette convention est passée avec le rectorat pour un coût de 200€ par an.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.9 Contrat licence Turboself

Une question est posée concernant la machine à l'entrée de l'établissement qui permet la réservation des repas en cas d'oubli de carte ou pour recharger la carte : cette machine n'est actuellement pas en fonction.
Il n'y a plus de réservation des repas car cela entraîne beaucoup de contraintes et il n'y a pas d'effets visibles sur le gaspillage alimentaire. Cela permettrait de mieux suivre le crédit « nourriture » cela pourrait engendrer des économies.
Monsieur Boudier ne s'engage pas dans ces démarches tant qu'il n'y a pas de secrétaire général.

Votants :14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.10 Convention AGAPE Victor Hugo de produits laitiers et ovoproduits

Cette convention avec le lycée Victor Hugo de Poitiers permet de mutualiser l'achat de produits laitiers et de produits à base d'œufs pour la restauration.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.11 Convention AGAPE Victor Hugo de produits d'épicerie, conserves et boissons

Cette convention avec le lycée Victor Hugo de Poitiers permet de mutualiser l'achat de produits d'épicerie, de conserves et de boissons pour la restauration.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.12 Convention AGAPE Victor Hugo de papiers de reprographie

Cette convention avec le lycée Victor Hugo de Poitiers permet de mutualiser l'achat de papier pour la reprographie.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.13 Convention AGAPE Victor Hugo de maintenance des ascenseurs, portes et portails automatiques

Cette convention avec le lycée Victor Hugo de Poitiers permet de mutualiser la maintenance des ascenseurs portes et portails automatiques.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.14 Convention AGAPE Berthelot de fourniture de volailles fraîches et lapins frais

Cette convention avec le lycée Berthelot de Châtellerault permet de mutualiser l'achat de volaille fraîche et de lapin frais.
Une question est posée pour savoir s'il est possible de se fournir plus localement, monsieur Boudier rappelle que l'absence de gestionnaire ne le permet pas actuellement car cela prend du temps de démarcher les producteurs.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

3.15 Convention de prêt de matériel avec la MDL du lycée Jean Moulin

Cette convention avec la Maison des Lycéens concerne le prêt des instruments de musique.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

19h08 : Arrivée de Mme Métais qui était en conseil de classe.

3.16 Contrat SACEM

Le contrat avec la Sacem concerne la musique diffusée dans l'établissement pour la sonnerie et les soirées. Le coût forfaitaire est de 320€ pour l'année.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

3.17 DBM

M. Boudier présente les décisions budgétaires modificatives.
En 2025, il y a eu un oubli de reversement du collège de 80 000€ vers le lycée. Cette somme doit être ventilée dans différentes lignes et différents services pour le pilotage et la logistique : 20 000€ pour l'entretien 20 000€ pour la sécurité, 5 000€ pour le déménagement, 3 400€ pour les charges communes et concernant les activités pédagogiques 3 000 et 6 000€, pour la vie de l'élève 2 000€.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

3.18 COFI

Départ de Madame Berthelot à 19h19

Madame Nicaud, Agent Comptable de l'établissement, présente le compte financier 2025 à l'aide d'un document PowerPoint très pédagogique et éclairant.
Les comptes sont arrêtés. Il s'agit de voter pour le résultat, les recettes, les dépenses, et pour l'affectation des fonds de réserve notamment des investissements inférieurs à 800€, des services généraux et des services spéciaux.
L'on peut observer une évolution des recettes : taxe d'apprentissage et dons, la part de l'Etat représente 13%, celle des familles 64% et celle de la région Nouvelle Aquitaine 27% il y a une baisse de la dotation car l'établissement a des réserves importantes. Il manque le versement du collège en 2025.
Madame Nicaud nous présente le coût par élève et la répartition de la masse salariale entre l'Etat et la Région.
L'évolution du budget 2025 à l'équilibre dans l'ensemble : 88% des recettes et 81% des dépenses ont été effectuées.
Le service restauration et hébergement est à 91,18% des dépenses et à 100% des recettes or il devrait être autour de 99% des dépenses !
La vie de l'élève est à 55,6% des dépenses et 81,50% des recettes car certains projets prévus n'ont pas été réalisés.
La mise en place du tarif solidaire par la région Nouvelle Aquitaine a engendré un besoin moins important en Fonds social.
Les activités pédagogiques sont à 89,7% des dépenses réalisées, les voyages et sorties ont été en diminution car il n'y avait pas de service de gestion en 2025. En 2026 cela est fait par l'agent comptable.

Concernant le service restauration et hébergement, un travail sur ce point avec les cuisiniers sera engagé, le coût des denrées a baissé de 0,02€ par repas. Il va falloir réfléchir à l'investissement pour du matériel de petits-déjeuners notamment et pour la réalisation de repas à thème.
M Boudier informe qu'un nouveau chef cuisinier va être nommé, indispensable pour réaliser le travail administratif, la gestion des stocks et la réalisation des menus.
Madame Nicaud nous donne l'exemple du lycée Raoul Mortier où le coût du petit déjeuner est passé de 0,95€ à 1,20€ par la mise en place de petits déjeuners continentaux.
Madame Nicaud nous présente les investissements, il y a eu peu d'utilisations du Fonds de roulement, pas de renouvellement des véhicules. La proposition de la pose d'une borne pour véhicule électrique a été faite mais cela pose des problèmes de paiement.
Les dépenses ont été de 913 996€ les recettes 782 844€ et le résultat est de -174 301€
La variation du Fonds de roulement est de -143 168€.
Le montant du Fonds de roulement est de 586 200€ soit de 270 jours, l'idéal est entre 60 et 90 jours.
La trésorerie est de 691 042€ soit de 229 jours et le besoin en fonds de roulement est de -104 842€.
L'évolution du fonds de roulement baisse entre 2024 et 2025, il faut poursuivre la diminution les années futures. Le montant d'une journée de fonctionnement est de 2 500€.
Monsieur Boudier encourage les personnels à faire remonter leurs besoins pour la salle des profs, l'infirmerie, des locaux à aménager ou l'internat. Ça nécessite juste un porteur de projet.
Madame Nicaud a soulevé le problème des stocks alimentaires à hauteur de 21 343€.

Madame Nicaud explique l'incidence du vote si l'assemblée vote contre il n'y a pas d'arrêt des comptes et l'établissement se retrouve dans l'impossibilité d'utiliser le fonds de roulement. Le vote doit avoir lieu avant le 30 avril 2026. Pour rappel le résultat des comptes et ce qui s'est passé en 2025.

Vote du compte financier

Votants : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 1

Vote d'utilisation du Fonds de roulement

Votants : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 1

4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Boudier fait un point sur les travaux :
Le vice-président à l'éducation de la région Nouvelle Aquitaine visitera l'établissement le 30 avril pour rencontrer la FCPE et réaliser le dialogue immobilier. Cette visite fait suite au mail du proviseur et du courrier de la FCPE.
Lundi prochain les entreprises reviennent pour le sol du gymnase mais toujours aucun revêtement de sol de sport prévu. La livraison du chantier est prévue le 17 avril.
Le problème est que de nombreux travaux ne sont pas terminés. M Boudier a rendez-vous avec le maître d'œuvre le 7 avril pour une réunion de chantier pour voir tous les travaux à terminer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40 .

L'Ordonnateur,
Jacques BOUDIER

CITE SCOLAIRE Jean MOULIN
Le Proviseur
MONTMORILLON

La secrétaire de séance,
Virginie Veneau